

N/REF : 8/09/2025 15H30 C:000039 I:00206
V/REF : AC/C27434
V/Email reçu le Lundi 08/09/2025 a 15H30

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. SBH
IMMEUBLE : RES. S.BERNHARDT-SBH
2-4, RES SARAH BERNHARDT
.
35131 PONT PEAN

Rennes, le

27 Novembre 2025

Référence Marché: 024089-MNU-001

LOCALISATION : ALLEE 2-6 BERNHARDT - MME LADUREAU 06 14 97 31 44 / 02 99 26 45 45
02 99 52 43 82

STATIONNEMENT N° 017849, PORTE N°04, REZ DE CHAUSSEE, BOX AÉRIEN

MOTIF : PORTE DE GARAGE ENDOMMAGÉE DYSFONCTIONNE

Donneur d'ordre : Mme A. CATALDI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

INTERVENTION DU 10/09
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
PRISE DE RÉFÉRENCES ET COMMANDE
INTERVENTION A REPLANIFIER

INTERVENTION DU 12/11
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
FOURNITURE ET POSE PORTE DE GARAGE
INTERVENTION A REPLANIFIER POUR LA POSE DES POTEUX
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 24/11
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
FOURNITURE ET POSE DEUX POTEUX 15X15 AFIN DE SOUTENIR LE RAIL
COULISSANT DE LA PORTE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 25/11/25 a 13H50 Mme A. CATALDI

AT LCOMPTER Email envoyé le 13/11/25 a 14H52 Mme A. CATALDI

2810 : MSG REP
08/09 MSG LAISSÉ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
12,00	MOE001-H(s) Menuiser Hors BPU	2	40,00	480,00
2,00	MEN117-FP poteaux de renfort	4	70,00	140,00
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Porte de garage hormann	2	994,97	994,97
TOTAL H.T.				1614,97
T.V.A. a 10,00%				161,49
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1776,46</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.